

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/07/51

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre
21 juin 2024 le **LUNDI 1^{er} JUILLET 2024** à 17 Heures 30
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
25 juin 2024

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 19 Monsieur Guy BRAS - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK
Votants : 21 Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -
Monsieur Yves RAOULT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES qui donne procuration à Mme Anne-Caroline RATAJCZAK
Madame Sandrine SERGEANT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS

Madame Chantal DECOCQ
Madame Micheline LAURENT
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL

CB **Secrétaire de séance :**
Monsieur Olivier QUIGNON

Objet : Tarification des activités dans le cadre de la programmation « un été à Chanteclair »

Monsieur le Maire expose :

Cet été 2024 une programmation d'animations et d'activités est programmée au profit des habitants de la commune.

Dans ce cadre il convient de déterminer une tarification par activité à savoir :

| Activités | Tarif Médiolanaïsi/Immercuriens | Tarif extérieurs |
|--|------------------------------------|--------------------------|
| Repas festif | 12€ | 24€ |
| Sortie Nausicaa | 15€/adulte 10€/enfant | 30€/adulte 20€/enfant |
| Sortie Aqualibi | 12€ | 24€ |
| Sortie labyrinthe de maïs | 3€/enfant | 6€/enfant |
| Sortie Astérix | 25€/adulte 15€/enfant | 50€/adulte 30€/enfant |
| Balade gourmande | 10€ | 20€ |
| Escapade à Amiens avec la croisière-promenade-goûter | 15€/adulte 10€/enfant | 30€/adulte 20€/enfant |

Aussi, il vous est proposé :

- de bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus indiqués
- de modifier la régie de recette « animation Chanteclair régie 145 »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 2 juillet 2024
Le Maire,
Alain CAYET.

